



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20231211-2023DECDEL53-DE



Date de la convocation : 5 décembre 2023
Séance du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD (sauf aux délibérations 41 à 43) - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND (sauf à la délibération 38) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf aux délibérations 41 à 43) - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Aurélie PAQUEREAU
Lilian BOSSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 38
31 aux délibérations 41 à 43
Nombre de conseillers présents : 29
28 à la délibération 38
27 aux délibérations 41 à 43
Nombre de conseillers votants : 32
31 aux délibérations 38
30 aux délibérations 41 à 43

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

53- SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE À L'ÉDITION 2024 DE L'ÉVÈNEMENT CULTUREL MUSICAL RÉGIONAL : « MA RÉGION VIRTUOSE »

La Ville des Herbiers accueille depuis 2017 des concerts dans le cadre de la Folle journée de Nantes en région. Pour cette édition 2024, la Région des Pays de la Loire souhaite modifier le nom de cet évènement musical, en le distinguant de la Folle journée de Nantes par « Ma région virtuose ». Les partenaires de cette édition restent les mêmes que pour les années passées. Afin de formaliser la tenue de ces concerts, il est proposé à la Ville de signer une convention avec la Région des Pays de la Loire, l'Agglomération du Choletais, l'Office de Tourisme du Choletais et le CREA (Centre de Réalisations et d'Études Artistiques) dirigé par René Martin.

L'opération se déroulera le week-end précédant la Folle Journée de Nantes, soit du 26 au 28 janvier 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal la conclusion d'une convention ayant pour objet de définir les conditions générales d'organisation et de promotion de cet évènement en Loire, l'Agglomération du Choletais, la Ville des Herbiers, l'Office de Tourisme du Choletais et le CREA.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention ci annexé,
Vu l'avis favorable de la Commission famille et cadre de vie du 23 novembre 2023,
Vu le rapport de Isabelle CHARRIER-FONTENIT,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet de convention de partenariat ci-annexé avec la Région des Pays de la Loire, l'Agglomération du Choletais, l'Office de Tourisme du Choletais et le CREA (Centre de Réalisations et d'Etudes Artistiques),
- autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 18 DEC. 2023
Publié électroniquement le : 18 DEC. 2023
Notifié le :